6002 / Résumé :

Vers la fin de l’année 2008 un accord politique sur le « bilan de santé » de la politique agricole commune a été conclu par le Conseil des Ministres de l’Agriculture et de la Pêche.

Suite à la réforme de l’organisation commune du marché vitivinicole, il est par ailleurs proposé de modifier par le projet de loi sous rubrique les dispositions légales actuelles concernant le régime d'aides à la restructuration et à la reconversion des vignobles. Il est rappelé dans ce contexte que la réforme a introduit le paiement unique à la surface également pour les surfaces viticoles de la Moselle luxembourgeoise à partir de l’année 2010.

D’autres modifications ponctuelles s’imposent par l’entrée en vigueur de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d’un statut unique.

En résumé, le projet de loi poursuit un quadruple but :

* il adapte les instruments d’intervention publics en place en vue de la restructuration du secteur laitier;
* il améliore les conditions d’octroi des aides à l’installation des jeunes agriculteurs;
* il prévoit des modifications dans le domaine des aides à la restructuration et à la reconversion des vignobles;
* il procède à certaines modifications ponctuelles de la législation en vigueur rendues nécessaires par l’introduction du statut unique.